

Cher(e) Sociétaire,

Nous vous prions de bien vouloir noter que notre assemblée générale aura lieu le jeudi 15 octobre 2020*, à 9h30, 9 rue du Colonel Driant, 75001 Paris, hors la présence des adhérents.

A cet effet nous vous adressons la convocation, l'ordre du jour, la présente lettre avec son bulletin de vote détachable ainsi que l'enveloppe de réexpédition.

Le bulletin de vote comporte un code barre anonyme permettant l'émargement et deux alvéoles devant chaque question posée. Vous devrez noircir l'alvéole « OUI » ou l'alvéole « NON » selon votre choix. Toute rature, signe distinctif, nom du votant ou signature entraîne l'annulation du vote.

L'enveloppe de réexpédition pré affranchie porte l'adresse de la SPM et la mention du numéro de la boîte postale où seront stockés les plis en attente de dépouillement.

Je vous rappelle enfin que vous devez expédier l'enveloppe de réexpédition après y avoir insérer votre bulletin de vote au plus tard le 15 octobre 2020 minuit, le cachet de la poste faisant foi. Au cas une deuxième convocation serait nécessaire, la date limite d'envoi prise en compte sera le 28 octobre 2020 minuit.

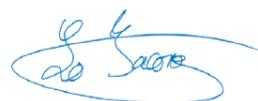
Attention ! N'affranchissez pas l'enveloppe, les frais d'affranchissement sont pris en charge par la SPM.

Veillez agréer Cher(e) Sociétaire, l'expression de nos sentiments mutualistes.

Pour le Conseil d'Administration

Le Président

Yves LO IACONO



* Au cas où le quorum nécessaire ne serait pas atteint le 15 octobre, une seconde Assemblée Générale sera convoquée le 28 octobre. Les votes exprimés à l'occasion de la première convocation seront valables pour la seconde.

Comment remplir votre bulletin de vote

FAIRE ■ NE PAS FAIRE □ ☒ □
N'UTILISEZ QU'UN STYLO NOIR OU BLEU

INSTRUCTIONS DE VOTE AU DOS

ELECTION DE SEPT ADMINISTRATEURS (7 postes à pourvoir)

Les membres sortants sont rééligibles (article 28 des statuts)

Pour élire un candidat, noircissez la case correspondante.

Monsieur ALLARD Jean-Jacques	<input type="checkbox"/>	Madame DELEBECQ Joëlle	<input type="checkbox"/>
Monsieur BONNETE Patrick	<input type="checkbox"/>	Monsieur HAGUENAUER Paul	<input type="checkbox"/>
Monsieur COLLART Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	Madame LE FORMAL Laurence	<input type="checkbox"/>
Monsieur COULOT-BRETTE Alexandre	<input type="checkbox"/>		

NOIRCISSEZ LA CASE CORRESPONDANTE À VOTRE CHOIX

1) Approuvez-vous la reconduction de l'objet de la mutuelle définit à l'article 3 des statuts « la mutuelle a pour objet l'assurance temporaire décès annuelle » ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
2) Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
3) Approuvez-vous les comptes annuels présentés par le Conseil d'Administration et les documents, états et tableaux, qui s'y rattachent ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
4) Approuvez-vous que le résultat de l'exercice soit affecté sur le poste « report à nouveau » ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
5) Approuvez-vous les rapports du Commissaire aux Comptes ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
6) Approuvez-vous les modifications des statuts et règlement mutualiste proposées ?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

* Au cas où le quorum nécessaire ne serait pas atteint le 15 octobre, une seconde Assemblée Générale sera convoquée le 28 octobre. Les votes exprimés à l'occasion de la première convocation seront valables pour la seconde.

SPMBDF BULLETIN DE VOTE 2020
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 15 OCTOBRE 2020*

Comment remplir votre bulletin de vote
 FAIRE ■ NE PAS FAIRE □ ☒ ☑
 N'UTILISEZ QU'UN STYLO NOIR OU BLEU

INSTRUCTIONS DE VOTE AU DOS

ELECTION DE SEPT ADMINISTRATEURS (7 postes à pourvoir)
 Les membres sortants sont rééligibles (article 28 des statuts)
 Pour élire un candidat, noircissez la case correspondante.

Monsieur ALLARD Jean-Jacques	<input type="checkbox"/>	Madame DELEBECQ Joëlle	<input type="checkbox"/>
Monsieur BONNETE Patrick	<input type="checkbox"/>	Monsieur HAGUENAUER Paul	<input type="checkbox"/>
Monsieur COLLART Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	Madame LE FORMAL Laurence	<input type="checkbox"/>
Monsieur COULOT-BRETTE Alexandre	<input type="checkbox"/>		

NOIRCISSÉZ LA CASE CORRESPONDANTE À VOTRE CHOIX

1) Approuvez-vous la reproduction de l'objet de l'assurance défini à l'article 3 des statuts « la mutuelle à prestations complémentaires temporaire et/ou annuelle » ?	OUI	NON
2) Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 ?	OUI	NON
3) Approuvez-vous les comptes annuels présentés par le Conseil d'Administration et les documents, états et tableaux, qui s'y rattachent ?	OUI	NON
4) Approuvez-vous que le résultat de l'exercice soit affecté sur le poste « report à nouveau » ?	OUI	NON
5) Approuvez-vous les rapports du Commissaire aux Comptes ?	OUI	NON
6) Approuvez-vous les modifications des statuts et règlement mutualiste proposées ?	OUI	NON

* Au cas où le quorum nécessaire ne serait pas atteint le 15 octobre, une seconde Assemblée Générale sera convoquée le 28 octobre. Les votes exprimés à l'occasion de la première convocation seront valables pour la seconde.

① **Noircissez les cases correspondantes aux candidats que vous souhaitez élire**

Noircissez les cases correspondantes à vos choix pour chaque question.

Instructions pour le vote

- Il convient de nous retourner votre bulletin de vote dans l'enveloppe réponse prévue à cet effet et portant mention de la boîte postale, en prenant soin de détacher la lettre porte adresse.
- Il y a lieu d'exprimer vos différents choix en noircissant les cases correspondantes sur le bulletin de vote.
- Il n'est pas permis de remplacer les noms des candidats par d'autres. Tout bulletin surchargé ou comprenant un nombre de cases cochées supérieur au nombre de postes à pourvoir (7 pour les Administrateurs) est considéré comme nul.
- Sera également considéré comme nul tout bulletin raturé, déchiré ou comportant un signe quelconque en dehors des alvéoles noircies.

Afin de tenir compte des délais d'acheminement postaux, et pour faciliter les opérations de dépouillement des votes, nous vous demandons d'adresser votre envoi sans tarder.

SPMBDF ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 15 OCTOBRE 2020*

SPMBDF BULLETIN DE VOTE 2020
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 15 OCTOBRE 2020*

Comment remplir votre bulletin de vote
 FAIRE ■ NE PAS FAIRE □ ☒ ☑
 N'UTILISEZ QU'UN STYLO NOIR OU BLEU

INSTRUCTIONS DE VOTE AU DOS

ELECTION DE SEPT ADMINISTRATEURS (7 postes à pourvoir)
 Les membres sortants sont rééligibles (article 28 des statuts)
 Pour élire un candidat, noircissez la case correspondante.

Monsieur ALLARD Jean-Jacques	<input type="checkbox"/>	Madame DELEBECQ Joëlle	<input type="checkbox"/>
Monsieur BONNETE Patrick	<input type="checkbox"/>	Monsieur HAGUENAUER Paul	<input type="checkbox"/>
Monsieur COLLART Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	Madame LE FORMAL Laurence	<input type="checkbox"/>
Monsieur COULOT-BRETTE Alexandre	<input type="checkbox"/>		

NOIRCISSÉZ LA CASE CORRESPONDANTE À VOTRE CHOIX

1) Approuvez-vous la reproduction de l'objet de l'assurance défini à l'article 3 des statuts « la mutuelle à prestations complémentaires temporaire et/ou annuelle » ?	OUI	NON
2) Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 juin 2019 ?	OUI	NON
3) Approuvez-vous les comptes annuels présentés par le Conseil d'Administration et les documents, états et tableaux, qui s'y rattachent ?	OUI	NON
4) Approuvez-vous que le résultat de l'exercice soit affecté sur le poste « report à nouveau » ?	OUI	NON
5) Approuvez-vous les rapports du Commissaire aux Comptes ?	OUI	NON
6) Approuvez-vous les modifications des statuts et règlement mutualiste proposées ?	OUI	NON

* Au cas où le quorum nécessaire ne serait pas atteint le 15 octobre, une seconde Assemblée Générale sera convoquée le 28 octobre. Les votes exprimés à l'occasion de la première convocation seront valables pour la seconde.

③ **Détachez la partie droite et pliez la en 4.**

④ **Insérez le bulletin de vote dans l'enveloppe retour T jointe.**



⑤ **Postez l'enveloppe retour T sans l'affranchir**



ATTENTION

Sous peine de nullité, le bulletin doit être exempt de toute mention manuscrite ou signe de quelque nature qu'il soit.

Comment remplir votre bulletin de vote

FAIRE ■ NE PAS FAIRE □ ☒ ☑
 N'UTILISEZ QU'UN STYLO NOIR OU BLEU

La date limite d'envoi des bulletins de vote est fixée au 15/10/2020 minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Au cas une deuxième convocation serait nécessaire, la date limite d'envoi prise en compte sera le 25 octobre 2020 minuit.

L'émargement comme le dépouillement du vote se feront soit le 19/10/2020 soit le 02/11/2020 en utilisant un procédé de lecture optique des bulletins de vote et des fichiers nominatifs comportant le nom, le prénom des électeurs et candidats et éventuellement la mention de leur qualité de sortant.

Les informations contenues dans ces fichiers peuvent à tout moment être consultées et rectifiées.

L'anonymat et l'intégrité du vote sont garantis par les procédures et contrôles mis en place. Les fichiers constitués pour les traitements seront détruits après leur utilisation.